

LOI N° 2016-18 DU 03 AOÛT 2016

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Rome, le 1^{er} février 2016 avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR)

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 25 juillet 2016.

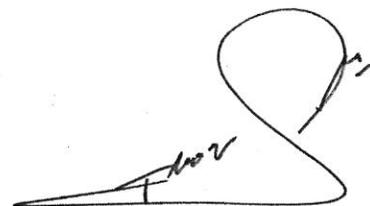
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de seize millions huit cent cinquante mille (16 850 000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS), soit vingt-trois millions cinq cent mille (23 500 000) dollars US équivalant à treize milliards sept cent millions (13 700 000 000) de francs CFA (au taux indicatif de 1 dollar = 0,715884 DTS et 1 dollar = 583 francs CFA), signé à Rome, le 1^{er} février 2016 avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

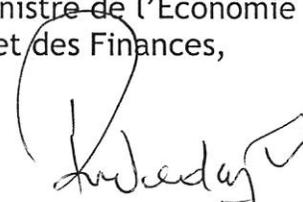
Fait à Cotonou, le 03 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



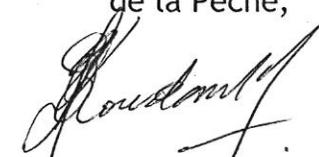
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche,



Delphin Olorounto KOUDANDE